

CONSEIL GÉNÉRAL DE SEINE-ET-MARNE

Séance du vendredi 28 mai 2010

DÉLIBÉRATION N° CG-2010/05/28-1/06

Commission n° 1 - Aménagement Durable du Territoire et Environnement
Rapporteur : DEY Jean

Commission n° 5 - Éducation, Jeunesse et Sports, et Affaires Internationales
Rapporteur : BONTOUX Jean-Pierre

Commission n° 6 - Affaires Culturelles, Patrimoine et Tourisme
Rapporteur : CAPARROY Bertrand

Commission n° 7 - Finances
Rapporteur : CALVET Jean

OBJET : Espaces Naturels Sensibles - Renouvellement des conventions de gestion et de promotion des itinéraires de promenade et de randonnée pédestre et équestre avec le CODERANDO et le CDTE.

Le Département est partenaire du CODERANDO, du CDT et du CDTE pour la gestion et la valorisation des itinéraires de promenade et de randonnée pédestre et équestre en Seine-et-Marne. Les conventions arrivant à échéance cette année, il est proposé de les renouveler pour deux ans.

LE CONSEIL GÉNÉRAL,

VU le Code général des Collectivités territoriales,

VU la délibération du Conseil général n° 7/01 du 1^{er} février 2010, approuvant le Budget Primitif,

VU le rapport du Président du Conseil général,

Vu l'avis des Commissions précitées,

Après en avoir délibéré,

DECIDE

Article 1 : d'attribuer deux subventions pour l'exercice 2010, l'une au Comité Départemental de la Randonnée Pédestre de Seine-et-Marne (46 000 €), l'autre au Comité Départemental du Tourisme Équestre de Seine-et-Marne (8 500 €) et de prélever les crédits correspondants sur l'opération 2010 « espaces naturels sensibles/subvention partenariat » - programme « espace naturel sensible/autres dépenses et recettes ».


Article 2 : d'approuver le projet de convention pluriannuelle entre le Département, le Comité Départemental du Tourisme de Seine-et-Marne et le Comité Départemental de la Randonnée Pédestre de Seine-et-Marne, joint en annexe 1 à la présente délibération.

Article 3 : d'approuver le projet de convention pluriannuelle entre le Département, le Comité Départemental du Tourisme de Seine-et-Marne et le Comité Départemental du Tourisme Équestre de Seine-et-Marne, joint en annexe 2 à la présente délibération.

Article 4 : d'autoriser le Président du Conseil général à les signer, au nom du Département.

Adopté à l'unanimité

LE PRESIDENT

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Vincent Éblé". The signature is written in a cursive style with a large initial 'V'.

Vincent ÉBLÉ